

« Ma mère est morte en Ehpad et l'enquête n'a pas avancé »

Des proches de victimes de maltraitements dans plusieurs affaires racontent leur désarroi devant la lenteur des procédures judiciaires, dont les instructions peuvent s'étendre sur des années

ici, un homme est immortalisé en train de manger une plante en pot. Là, une femme apparaît en sous-vêtements dans sa chambre, agrafant son soutien-gorge. Un troisième est déguisé en œuf de Pâques. Une autre encore est allongée sur son lit, on ne voit que ses bas de contention ; la photo est accompagnée d'un message : « Elle vous attend ma cousine elle est prête. » Les images défilent, agrémentées d'emojis rieurs et de commentaires, dans une conversation Facebook entre employés d'un Ehpad de l'Aveyron.

Leur unité, consacrée aux malades d'Alzheimer, fait l'objet d'une enquête, lancée durant l'été 2020, après la découverte de ces échanges par la directrice de l'Ehpad privé associatif en question, le village de La Rossignole à Onet-le-Château (Aveyron). Au cours des investigations, d'autres « dysfonctionnements » et « maltraitements » ont été signalés aux enquêteurs, comme des contentions réalisées avec des draps, ou des portions de repas récupérées par des membres du personnel. Quatre aides-soignants ont été licenciés par l'Ehpad et mis en examen.

Plus de quatre ans ont passé, et l'information judiciaire ouverte pour « violences aggravées, non-assistance à personne en péril, délaissement d'une personne incapable de se protéger, non-dénonciation de mauvais traitement, atteinte à l'intimité de la vie privée, vol » n'est pas terminée. Au point que les faire-part de décès des victimes, âgées et malades, ne cessent de venir gonfler le dossier. Andrée (1921-2021), Agnès (1945-2021), Jo-

sette (1932-2021), Alain (1948-2022), Amelia (1931-2022), Marie-Josée (1950-2023), Manuela (1927-2023), Jeannine (1933-2024)...

Un « délai » judiciaire que la juge d'instruction a tenu à justifier elle-même dans une ordonnance relative à la poursuite de l'information rendue en juillet, que *Le Monde* a pu consulter. « Le cabinet d'instruction de Rodez a connu des difficultés conjoncturelles », y admet-elle, évoquant une succession de magistrats et le manque récurrent de greffier. Le procureur de Rodez, Nicolas Rigot-Muller, évoque quant à lui un « problème d'effectifs » policiers, qui retarde l'enquête : « Ça n'a pas évolué depuis un moment. Je le regrette, mais on n'est pas encore au bout des investigations. »

« UN PARCOURS DU COMBATTANT »

Au *Monde*, des proches de victimes dans plusieurs affaires de maltraitance en Ehpad ont raconté leur désarroi devant la lenteur des procédures judiciaires, l'une soulignant son impression d'être « oubliée, comme [sa] mère au fond de son Ehpad », un autre regrettant « le silence après tout le "tintouin" des médias et des politiques ». En 2022, les révélations du livre *Les Fossoyeurs*, de Victor Castanet (Fayard), ont mis en lumière les maltraitements au sein d'Orpea. Se sont ensuivies des dizaines et des dizaines de plaintes dans toute la France, bien au-delà de ce groupe privé d'Ehpad.

« Essentiellement des dossiers qui traînent », s'agace le vice-bâtonnier des Hauts-de-Seine, Fabien Arakelian. Lui a l'habitude de ce qu'il

CES DÉLAIS ONT DES CONSÉQUENCES : À ONET-LE-CHÂTEAU, DE NOUVEAUX FAITS, PLUS RÉCENTS, ONT ÉTÉ SIGNALÉS APRÈS QUE L'AFFAIRE A ÉCLATÉ

nomme pudiquement « les délais judiciaires », d'autant plus dans les dossiers de santé publique. « Mais là, c'est un parcours du combattant à chaque fois, c'est plus que particulier », dénonce l'avocat, au sujet de sa cinquantaine de dossiers en cours dénonçant des maltraitements en Ehpad : « Les familles font face aux moyens des grands groupes, alors c'est le pot de terre contre le pot de fer. »

Ces délais ont des conséquences, notamment à Onet-le-Château : de nouveaux faits, plus récents, ont été signalés après que l'affaire a éclaté. Un homme, dont la fille a dû tondre les cheveux tant ils étaient sales, une

femme, découverte par sa fille, seule en train de pleurer au milieu d'un couloir, une autre, retrouvée « toute bleue » au petit matin par l'équipe de jour, strangulée avec un rideau, comme le raconte sa fille aux enquêteurs... Ils n'ont pas été ajoutés au dossier mais font l'objet d'une enquête en parallèle, « pour éviter de retarder un peu plus l'instruction en cours », avance le parquet de Rodez.

« Difficile de croire que tout ça va aboutir un jour, soupire la fille d'une victime. On a espéré qu'avec le scandale Orpea, ça se réveille de notre côté. Mais non, le soufflé est vite retombé. » Comme beaucoup de proches dans



Une hausse des tarifs jusqu'à 35 % autorisée dans le secteur public

Depuis le 1^{er} janvier, des maisons de retraite peuvent augmenter fortement le prix de séjour. Une décision du gouvernement critiquée

La potion risque d'être amère pour une partie des pensionnaires d'Ehpad. Antidote espéré contre l'asphyxie financière des établissements, dont plus des deux tiers sont en déficit, un décret, publié mercredi 1^{er} janvier, donne pour la première fois aux établissements publics et associatifs la liberté d'augmenter leurs tarifs jusqu'à 35 % pour leurs nouveaux résidents. Le prix de séjour journalier moyen (65,50 euros à ce jour) pourrait ainsi culminer à plus de 85 euros. La crainte d'une flambée des prix inquiète une partie des spécialistes des politiques du grand âge.

Le décret décline la loi « Bien vieillir » du 8 avril 2024, qui consacre la possibilité d'une modulation tarifaire dans les Ehpad non commerciaux, 70 % du parc de lits en France. Jusqu'à cette loi, leurs prix étaient entièrement régis par les départements, au motif qu'ils financent le séjour des résidents pauvres, qui bénéficient de l'Aide sociale à l'hébergement (ASH). Longtemps, les départements ont maintenu dans les maisons de re-

traite habilitées à accorder l'ASH des tarifs modiques et identiques pour tous les résidents.

Depuis 2021, conscients des difficultés économiques des Ehpad, une partie des départements ont accordé une majoration des tarifs pour les pensionnaires les plus aisés. Le Groupe SOS Seniors a été pionnier en la matière. Cinquante-six Ehpad de cet opérateur associatif appliquent un « surloyer solidaire », qui peut atteindre jusqu'à 10,70 euros supplémentaires par jour pour les résidents dont les revenus sont au moins égaux à 3 000 euros par mois. « Sans ce surloyer, nos Ehpad seraient déficitaires », indique Loïc Rumeau, son directeur général.

Amplitude très grande

La loi consacre la différenciation des tarifs au sein des Ehpad non commerciaux. Elle préserve, pour les départements, le pouvoir de fixer les tarifs des résidents ASH, mais donne la liberté aux établissements de relever leurs prix pour les autres résidents. Avec une amplitude très grande.

Paul Christophe, ministre des solidarités dans le gouvernement Barnier, est à l'origine de la fixation du plafond de la hausse possible à 35 %, après consultation de l'association Départements de France. « Celle-ci suggérait un taux entre 30 % et 40 %. J'ai transigé à 35 % », assume-t-il.

Un plafond aussi élevé ôte une épine politique et financière du pied des départements. Les Ehpad auront moins besoin de les solliciter pour demander une hausse des tarifs des places ASH. « Ce décret est une façon de leur donner une marge financière supplémentaire sans obérer les dépenses des départements », se félicite Olivier Richefou, président (UDI) de la Mayenne. Vice-président chargé du grand âge à Départements de France, il considère que le plafond de 35 % est aussi « un garde-fou » contre les excès d'augmentation.

La Fédération hospitalière de France (FHF) salue le taux de 35 %. Les Ehpad hospitaliers se trouvaient, à cause d'un grand nombre de lits habilités à l'ASH, dépourvus de marge de manœuvre finan-

cière. La possibilité de faire évoluer les prix hors ASH est « une bouffée d'oxygène », souligne Marc Bourquin. Le conseiller « stratégie » à la FHF la juge « logique si l'on veut concilier un modèle économique pérenne pour le secteur public et une certaine justice sociale ». Il ajoute que le taux de 35 % est « assez théorique à court terme ».

« Plus 35 %, c'est énorme », relève Luc Broussy, fondateur du think tank Matières grises qui regroupe des opérateurs d'Ehpad privés et publics. Le décret « peut contribuer à permettre à certains Ehpad de sortir la tête de l'eau », admet Pierre Roux, président de l'Association des directeurs aux services des personnes âgées. A long terme, c'est une porte ouverte au désengagement des départements sur les prix de journée. Avec le risque que des Ehpad priorisent les personnes qui ont le plus de moyens ».

Stéphane Corbin, ex-directeur général adjoint de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, juge le plafond de hausse autorisée trop haut : « Même si on peut espérer une autorégulation

du secteur, je crains que des personnes qui n'ont pas les capacités financières de supporter des tarifs élevés se sentent évincées. » Aujourd'hui directeur général des services de la Gironde, il rappelle qu'une part importante de personnes éligibles à l'ASH ne la demande pas. Elles pourraient renoncer à une entrée en Ehpad.

Une injustice

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), composé de fédérations d'employeurs, de syndicats et d'usagers, a rendu en décembre 2024 un avis au gouvernement lui demandant de ramener le plafond de hausse à 15 %. « Le décret manque de tact et de mesure », estime Jean-Philippe Vinquant, son président. Les résidents dont les retraites sont comprises entre 1 800 et 2 200 euros mensuels seront les plus pénalisés en cas de surloyers élevés. Ils ne sont ni suffisamment pauvres pour être éligibles à l'ASH ni assez riches pour être imposables.

Certes, les pensions ont été revalorisées, « mais les gens très âgés

sont nombreux à avoir de petites retraites », souligne Christine Meyer-Meuret, représentante de la Fédération nationale des associations de retraités au HCFEA. « Une hausse de 35 %, ce n'est juste pas possible », s'exclame Chantal Deseyne, sénatrice (Les Républicains) d'Eure-et-Loir. Coautrice d'un rapport sur les Ehpad à l'automne 2024, elle juge qu'une forte hausse des prix serait aussi pour les plus aisés une injustice, car « ils ont largement contribué à la richesse nationale en travaillant toute leur vie ».

Ministre des solidarités dans le gouvernement Attal, Catherine Vautrin avait émis au Sénat, le 31 janvier 2024, un avis défavorable à la modulation tarifaire introduite dans le projet de loi « Bien vieillir ». Un « surloyer systématique » dans les Ehpad revient à favoriser l'accueil des personnes solvables au détriment des autres, avait-elle soutenu. Ministre des solidarités dans le gouvernement Bayrou, M^{me} Vautrin n'a pas hésité à signer le décret de son prédécesseur. ■

BÉATRICE JÉRÔME



ce dossier, elle n'ose pas donner son nom. Petit village, grosse institution. « Je ne veux pas d'ennui », résume-t-elle avant de trancher : « De toute façon, ma mère est morte l'été dernier et le dossier n'a pas avancé d'un poil. »

Début décembre 2024, une autre a définitivement fermé la maison de sa mère. Et, depuis que sa « petite maman » est partie, Joëlle n'a plus tellement la force de se battre. « Je suis un peu ramollie », glisse-t-elle délicatement. Alors ce dossier judiciaire qui traîne est désormais un peu trop lourd pour elle à porter, après ces années de « combat permanent » : « Celui de tous les aidants, conclut-elle sobrement, mais on ne peut pas comprendre tant qu'on n'y a pas les siens. »

« INSUFFISANCE DE PERSONNELS »

« Vous connaissez les unités Alzheimer ? C'est tellement douloureux de se retrouver dans cet autre monde, qu'on ne réagit à rien. On est téтанisés, on ne veut rien voir de ce qu'il se passe autour », explique de son côté Nathalie. A 71 ans, son père n'était plus capable de parler ni d'exprimer ce qu'il ressentait. Lorsque sa fille a découvert les trois photos de la messagerie sur lesquelles il apparaît, « humilié par ceux qui devaient prendre soin de lui », elle s'est effondrée : « Ce n'est pas juste de la maltraitance par manque de personnel ou de moyens. C'était intentionnel », enrage-t-elle, l'émotion intacte au fond de la gorge. Son père est mort en avril 2022. « Quand le procès va enfin arriver, s'il arrive un jour, il n'y en aura plus un de ce monde. C'est honteux. »

« L'Etat est tenu à une obligation : rendre la justice. Cette affaire c'est l'illustration de la faillite du système judiciaire, tance l'avocate d'une partie des victimes, Géraldine Vallat. Les familles sont totalement découragées. Nous, avocats, jouons les médiateurs entre une justice malade et des justiciables qui perdent espoir. » L'avocat de l'Ehpad d'Onet-le-Château, Christophe Cabanes d'Auribeau, regrette, lui aussi, la lenteur judiciaire, qui « nuit à la réputation » de la structure, laquelle n'a pas été mise en examen, insiste-t-il : « On n'aspire qu'à une chose, que le dossier se termine. Ces gens ont sali l'image de La Rossignole. »

Autre enquête, autre Ehpad, même attente impuissante. « Le problème, c'est qu'on a l'impression d'être toujours mis sous la pile. » Bras croisés et colère froide, Pascale Allier résume les trois ans et demi d'enquête sur la mort de sa mère en une saillie tranchante : « Personne n'est à la hauteur. » Rosine Dupont a

LES RÉVÉLATIONS, EN 2022, DU LIVRE « LES FOSSEYEURS » AVAIENT ÉTÉ SUIVIES DE PLUSIEURS DIZAINES DE PLAINTES DANS TOUTE LA FRANCE

été retrouvée morte par une aide-soignante dans la nuit du 10 au 11 juin 2021, un autre résident assis sur son abdomen.

Elle vivait dans l'« unité protégée » de la Résidence de Longchamp, un Ehpad de Saint-Cloud, dans les Hauts-de-Seine. « On devrait dire unité enfermée, parce que c'est tout ce que c'est », s'agace Pascale Allier. Elle aussi dénonce la longueur de la procédure, mais surtout que seul le résident malade soit mis en cause, et non « les failles du système ». Le septuagénaire a été déclaré irresponsable pénalement. « Ce n'est pas de sa faute. En revanche, dès son entrée, plusieurs alertes avaient été émises pour dire qu'il pouvait être dangereux, et rien n'a été fait », insiste Pascale Allier.

Le groupe privé DomusVi, qui gère la Résidence de Longchamp, se défend : « Dès l'apparition des signes d'un comportement violent chez ce résident, environ quatorze jours après son admission, ceux-ci ont fait l'objet d'une communication écrite, le 6 juin 2021, auprès du médecin intervenant sur la résidence, dans le but de procéder à une réévaluation diagnostique et thérapeutique de sa situation. En attendant cette réévaluation, une vigilance et une attention accrues ont été assurées par le personnel de l'unité. »

Dans leurs auditions, les membres du personnel racontent, eux, « des conditions de travail rendues difficiles par l'absence de médecin coordonnateur et l'insuffisance de personnels, particulièrement à l'étage Alzheimer », résume un brigadier dans un rapport de synthèse, ajoutant que « la direction ne [trouvait pas de solution aux] signalements, ni sur ce point-là ni concernant les résidents violents ».

Pour Pascale Allier, « il y a tromperie sur le système » des Ehpad, d'autant plus dans les unités spéciales Alzheimer. Elle raconte

refusant toute aide extérieure pendant des mois, la douleur d'un placement « à contre-cœur », le relais familial mis en place pour tenir compagnie à Rosine tous les jours, dès son entrée à l'Ehpad... « On vous vend une surveillance nuit et jour, on vous dit "Rassurez-vous il y aura toujours quelqu'un" et on découvre que pas du tout. Nous, on ne l'a pas abandonnée, ce sont eux. »

Selon DomusVi, deux personnes effectuaient « des rondes régulières dans tous les étages » cette nuit-là. Une organisation « tout à fait conforme aux pratiques en vigueur dans le secteur », selon le groupe, qui précise tout de même avoir, « à la suite de cet événement dramatique et imprévisible, (...) renforcé la présence du personnel intervenant la nuit dans la résidence en passant de deux à trois personnes, dont une affectée à l'unité protégée ».

Comme Pascale Allier, ils sont plusieurs à raconter au Monde leur « petite honte » au moment de « placer » leur parent, lorsque le diagnostic « troubles cognitifs type Alzheimer » est tombé. « Sauf qu'on l'a mise là parce que, justement, on ne pouvait plus gérer seuls. » Pour tous ceux plongés dans ces affaires s'est ajoutée la culpabilité de n'avoir « rien vu ». « Mais comment faire la part des choses » face à cette maladie qui mélange passé et présent, fait perdre la tête, les mots, l'équilibre, s'excuse presque Pascale Allier. Désormais s'ajoute l'amertume de ne pas parvenir à rendre justice à sa mère.

« JE NE LÂCHERAI PAS L'AFFAIRE »

« Cette lenteur est d'autant plus incompréhensible que la partie civile se manifeste régulièrement dans ce dossier, et que certaines investigations semblent peu complexes, comme obtenir l'avis de l'agence régionale de santé ou étudier des documents déjà saisis », s'étonne l'avocate de la famille de Rosine Dupont, Chloé Redon. L'information judiciaire est toujours en cours, explique le parquet de Nanterre, sans davantage de précision.

Christine Chouly n'est pas non plus « du genre à abandonner », mais elle voudrait bien « comprendre pourquoi il ne se passe rien » dans le dossier de sa mère. Quatre ans et demi ont passé depuis le dépôt de sa plainte et l'ouverture d'une enquête pour homicide involontaire. L'Ehpad Orpea (renommé Emeis en mars 2024) des Bords de Seine à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), dans lequel sa mère a vécu pendant quelques semaines, est au cœur du livre de Victor Castanet. Elle y est entrée en mars 2020 après un accident vasculaire cérébral ; elle y est morte un mois et demi plus tard. En juin 2020, Christine Chouly a porté plainte, dénonçant un manque, voire une « absence totale » de soins, et a intégré une association de victimes. Elle a ensuite espéré que l'émoi suscité par *Les Fosseyeurs* fasse bouger son dossier : « Mais, rien de rien. Nous n'avons même pas été auditionnés. »

Le parquet de Nanterre explique au Monde que son dossier a en réalité été intégré à une gargantuesque information judiciaire ouverte contre X en novembre 2023 pour « homicide involontaire, blessure involontaire, mise en danger de la vie d'autrui et non assistance à personne en danger » regroupant l'ensemble des plaintes pour « maltraitance institutionnelle » contre Orpea dans les Hauts-de-Seine, soit 53 plaintes reçues, après la publication du livre de Victor Castanet et « l'ensemble des procédures déjà ouvertes », dont celle de Christine Chouly.

Cette dernière risque donc de devoir attendre encore un bon moment avant un éventuel procès. « Ça peut durer encore dix ans, je ne lâcherai pas l'affaire », répète-t-elle en racontant avoir croisé des familles dans toute la France, qui « n'osaient pas » témoigner. Surtout « ceux qui ont encore leur parent dans ces Ehpad de malheur » et ont peur de perdre une place, si difficile à trouver, ou que leur proche soit encore moins bien traité, poursuit-elle : « Moi je n'ai rien à perdre, alors je parle dès que j'en ai l'occasion. Pour que plus jamais quelqu'un ne soit traité comme ma mère. » Elle s'appelait Louise et avait 86 ans.

Auprès du Monde, le groupe Emeis réagit en assurant s'être, depuis juillet 2022, « profondément transformé pour restaurer la confiance » et « se concentrer sur son rôle social ». Et de conclure, concernant « le cas évoqué » : « La nouvelle direction souhaite renouveler aux proches ses sincères regrets. » ■